



Procès-verbal
Comité de Direction Ligue Féminine de Handball
Samedi 25 Avril 2015 à la FFHB (Gentilly)

Membres :

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO

Représentants FFHB : Alain PORTES, *Sélectionneur France A Féminines*

Représentants des clubs : Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris Hand*; Bertrand ROUX, *Nîmes*, Thierry WEIZMAN, *Metz HB (également titulaire du pouvoir de Jeanne-Marie DE TORRES, Toulon/St Cyr)*;

Représentant des entraîneurs : Thierry VINCENT ;

Représentant des médecins : Gérard JUIN ;

Représentant des joueuses : Maria BALS ;

Invités présents :

UPCD1F : Olivier GEBELIN, *secrétaire* ;

Représentants FFHB : Alain KOUBI, *trésorier général*

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL

Représentant de l'arbitrage : Morad BOUNOUARA, *arbitre G1*

Représentant des clubs D2F sous statut VAP : Gerald MENARD, *Chambray*

Salariées FFHB/LFH : Aurélie REMY, *Chargée de mission LFH* ; Cécile MANTEL, *Responsable service juridique* ;

Membres excusés :

Jeanne-Marie DE TORRES, *présidente de Toulon* ; Michel GROPPI, *personne qualifiée en contrôle de gestion* ; Philippe BANA, *DTN* ;

Invités excusés :

Eric BARADAT, *Responsable du PES Féminin* ; Philippe CARRARA, *entraîneur adjoint France A*, Jean-Pierre FEUILLAN, *vice-président FFHB en charge du marketing* ; Véronique PECQUEUX-ROLLAND, *conseillère de la présidente LFH*

En préambule, Nodjialem MYARO remercie Thierry VINCENT pour son implication en tant que représentant des entraîneurs au cours des dernières années et qui a décidé de laisser la place à ses collègues dès la saison 2015-16. Précisément, Jérémy ROUSSEL (titulaire) et Christophe MARECHAL (suppléant) ont été désignés par leurs pairs.

I/ Approbation du PV du comité de direction du 2 février 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II/ TV et médias

Aurélie REMY confirme les prochaines diffusions prévues en direct :

- Toutes les rencontres des play-offs à partir des quarts de finale, en direct sur Sport+,
- Les finales aller et retour de Coupe d'Europe de Fleury Loiret et de Mios-Bègles, en direct sur Ma Chaîne Sport, grâce à un financement partagé entre MCS, la LFH et le CNDS.

Au total, toutes compétitions confondues, les clubs de LFH auront été diffusés à 39 reprises lors de cette saison 2014-15, sur 3 chaînes différentes : Sport+ (championnat et coupe de la Ligue), beIN Sport (Ligue des champions et coupe de France) et Ma Chaîne Sport (autres coupes d'Europe).

Par ailleurs, le groupe Canal+ ayant officiellement confirmé l'arrêt de la chaîne Sport+ au 30 juin 2015 malgré, notamment, le contrat en cours avec la FFHB valable jusqu'au 30 juin 2017, Alain KOUBI précise que Canal+ a entamé les démarches pour la cession des droits fédéraux (équipes de France masculine et féminine, et LFH) à un ou plusieurs diffuseurs. La FFHB sera associée aux négociations dans un second temps et davantage d'informations devraient pouvoir être communiquées d'ici courant juin.

Thierry WEIZMAN souhaiterait mettre en place une WEBTV pour suivre les coulisses de son club dès la saison prochaine et interroge la FFHB pour connaître les conditions d'accès et d'exploitation des images de ses rencontres officielles (les plus belles actions). Alain KOUBI précise que le contrat actuel réserve l'exclusivité totale à Sport+ et que cette question devra être traitée dans le cadre des discussions avec le prochain diffuseur. En tout état de cause, une cohérence devra être trouvée avec le dispositif des highlights par journée de compétition que la LFH met en ligne chaque mardi.

III/ Finalités de la Coupe de la Ligue

La Ligue d'Auvergne et la LFH sont satisfaites de l'organisation des finalités 2015 en Auvergne et notamment à Clermont-Ferrand.

La Ligue d'Auvergne retient un bilan très positif en termes d'image sur son territoire et en retombées médias. Le bilan financier de l'organisation en léger déficit de 4K€ s'explique notamment par une politique d'invitations sur la billetterie au regard des difficultés liées entre autres à la période des vacances scolaires.

Pour les finalités 2016, qui consisteront désormais en un seul « final 4 », une seule candidature a été reçue à ce jour de la part du Comité du Maine et Loire de handball, pour une organisation dans la salle l'Aréna Loire de Trélazé (4200 places), près d'Angers.

D'une manière générale, la non-qualification automatique du « club organisateur » rend difficilement envisageable une candidature d'une ligue ou comité d'un club de LFH.

Nodjialem MYARO rappelle que l'objectif de cette compétition est aussi de rayonner sur un territoire sans club féminin de haut niveau ou disposant d'un club de D2F-VAP.

L'objectif partagé par tous est d'exploiter l'événement comme outil de promotion du handball féminin sur un territoire et de drainer des spectateurs pour des finalités resserrées sur 2 jours.

IV/ Arbitrage : évolutions 2015-16

Alain KOUBI expose les réflexions en cours au sein de la FFHB en vue d'une « professionnalisation » des arbitres, pour répondre à la demande de la LNH qui souhaite une disponibilité accrue des meilleurs arbitres, non seulement pour leurs désignations en semaine mais aussi pour leur formation individuelle.

Les travaux actuels portent principalement sur le statut juridique et social des arbitres, et sur des projections financières correspondantes.

L'objectif, à ce stade, est aussi de réduire le G1 à une quinzaine de binômes, susceptibles d'arbitrer tant en LNH qu'en LFH et ProD2. Le poids de la professionnalisation serait réparti sur les 3 divisions, selon des prorata globalement équivalents à ceux actuels.

Thierry VINCENT et Alain PORTES expriment leur souci commun de veiller à l'extrême compétence des arbitres compte tenu des attentes liées à une « professionnalisation », et soulignent la nécessité que les acteurs de LFH soient associés aux échanges afin de ne pas les subir.

Jean-Marie SIFRE sera le représentant des clubs de LFH lors de la prochaine réunion prévue avec la LNH sur le sujet.

V/ Réunions LFH de fin de saison (AG et week-end bilan)

Compte tenu des différents impératifs, la date retenue pour l'assemblée générale et le bilan de fin de saison est le week-end du 4-5 juillet. Nodjialem MYARO se rapprochera de Bernard COLY qui avait proposé d'accueillir l'ensemble en région bordelaise.

L'idée d'organiser en parallèle une réunion des chargés de communications est abandonnée.

La planification des réunions devra permettre à l'UPCD1F de se réunir avant l'assemblée LFH.

VI/ Evènement de rentrée 2015-16

Nodjialem MYARO rappelle que la LNH avait renoncé, dès décembre 2014, à organiser une Nuit du handball avec la LFH compte tenu de la difficulté à identifier une date commune et de son objectif de faire diffuser la soirée sur BeIN SPORTS.

La LFH a donc proposé de regrouper, lors de la conférence de presse de rentrée 2015, la remise des trophées 2014-15, permettant ainsi de développer un nouveau format d'événement.

Les présidents rappellent leurs souhaits d'améliorer le contenu de la conférence de presse et valident, pour début 2015, le format proposé mais souhaitent conserver un caractère exceptionnel à l'association de la conférence de presse et de la remise des trophées.

Après échanges, il est décidé que l'événement se déroulera en fin de matinée et sera suivi d'un cocktail déjeûnatoire.

La LFH reste en attente de la confirmation de la disponibilité de l'hôtel de Ville de Paris pour les dates retenues (26 ou 27 août). Dans l'hypothèse où aucun salon de l'hôtel de Ville ne serait disponible, le groupe de travail communication / événementiel sera consulté avant le prochain CoDir sur d'autres possibilités de lieux.

S'agissant des trophées, le fonctionnement antérieur est reconduit avec un jury d'experts sélectionnant 3 nommés dans chaque catégorie.

VII/ Point d'étape sur les formules sportives à 12 équipes

Alain PORTES dresse un rapide bilan des travaux du groupe de travail calendrier et précise que le groupe reste dans l'attente du retour de l'EHF concernant la fusion de la coupe EHF et de la coupe des coupes lors de la saison 2016-17 et de son impact sur le nombre de places dont disposera la France. A ce stade, il n'a donc pas été possible d'avancer sur un projet définitif de calendrier 2016-17.

Cela étant, il informe qu'il ne rajoutera pas de dates de stages supplémentaires en 2016-17 au-delà des périodes internationales.

Maria BALS souhaite rappeler qu'une préoccupation importante des joueuses concerne la régularité des rythmes de compétition tout au long de la saison. La préconisation du groupe de travail calendrier vise ainsi à conserver un rythme de 3 matchs minimum par mois, sauf période internationale de décembre.

Enfin, la formule de championnat LFH à 12 équipes est définitivement actée avec des play-offs à 8 équipes sans protection des 2 premières de la phase régulière, play-downs à 4 équipes ; ainsi que le principe de suppression de la Coupe de la Ligue sous sa forme actuelle.

VII/ Questions diverses

➤ Suite au courrier de Thierry WEIZMAN, pour le compte de l'UPCD1F, demandant une modification de la réglementation JIPES pour la saison 2015-16, le DTN et le Président de la FFHB ont répondu défavorablement et ont invité les clubs de LFH à produire toute analyse économique et/ou sportive

permettant d'étayer les arguments évoqués dans leur demande. Les représentants de l'UPCD1F regrettent la position fédérale. Selon eux, la problématique n'est pas sur le fond de la règle mais sur le fait que leur unanimité, confortée pas la quasi-unanimité des entraîneurs (sauf 1), ne soit pas prise en compte sur un sujet qu'ils estiment majeur pour leur économie et leur libre entreprise.

➤ S'agissant du poste « retransmissions TV » du budget prévisionnel LFH pour 2015, Alain KOUBI rappelle que deux lignes budgétaires sont à distinguer :

- d'une part, les 15 K€ relatifs aux diffusions de la saison régulière, pour lesquelles l'assemblée de la LFH a décidé un reversement aux clubs sur une base forfaitaire (2140€ par match, pour 7 clubs concernés par un match diffusé à domicile),
- d'autre part, les 15 K€ réservés aux diffusions des play-offs (8 rencontres retransmises), pour lesquels la LFH aidera les clubs concernés proportionnellement à leurs dépenses réelles (sur production à la LFH des factures effectivement acquittées par les clubs), et calculera donc la répartition exacte de manière définitive à l'issue du championnat.

➤ Thierry WEIZMAN revient sur la situation de la dernière journée de phase régulière, lors de laquelle le match Metz-Fleury était diffusé sur Sport+ et où Fleury s'est déplacé avec sa seule équipe réserve, entraînant ainsi un préjudice d'image pour la compétition LFH et pour les spectateurs messins. Thierry VINCENT complète en évoquant l'impact potentiel sur l'équité sportive, dès lors que le classement de la phase régulière était encore susceptible d'évoluer.

Les représentants des clubs demandent donc à la FFHB de travailler à proposer, pour la saison prochaine, une règle encadrant la composition des équipes LFH lors des rencontres officielles, dans l'idée d'imposer un nombre minimum de joueuses issues de la liste de l'équipe 1^{ère}.

Cécile MANTEL émet des réserves sur la perspective d'un traitement réglementaire d'une situation somme toute rare, dès lors que :

- les choix sportifs des entraîneurs tiennent compte des enjeux sportifs conjoncturels de chaque club (qualifications parallèles en coupes d'Europe ou de France),
- plusieurs situations non prévues pourraient se présenter (blessure, obligation socio-professionnelle parallèle),
- certains effectifs de LFH fonctionnent substantiellement avec des joueuses issues du centre de formation.

En tout état de cause, un travail de rédaction sera engagé en vue de l'assemblée de fin de saison.

➤ Enfin, Cécile MANTEL rappelle qu'un avocat mandataire sportif n'est pas considéré comme un agent sportif, puisqu'il n'est pas titulaire d'une licence d'agent délivrée par la FFHB, mais uniquement déclaré auprès de la FFHB en tant qu'avocat mandataire sportif.

Elle rappelle le cadre légal à l'exercice de l'activité de mandataire sportif par un avocat, et notamment l'obligation pour ce dernier d'être rémunéré exclusivement par le client qui l'a mandaté.

La réunion est clôturée à 14h. Le prochain CoDir se tiendra sous forme de visio-conférence le lundi 8 juin à 12h30.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH